
Ecole polytechnique. Avis de nomination et trousseau.

Numéro d'inventaire : 1982.00154

Auteur(s) : Gustave Charles Louis Dufriche Desgenettes Desmadelaines
Soult (Nicolas Jean-de-Dieu, maréchal-duc de Dalmatie)

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Commission de l'Instruction publique

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1841

Description : Feuille double manuscrite. Déchirures sur les bords, taches.

Mesures : hauteur : 317 mm ; largeur : 204 mm

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Costumes : Collégiens, lycéens, normaliens, étudiants

Filière : Grandes écoles

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Paris, Paris

Ministère
de la Guerre.

Personnel
&
Administration.

1^{re} Division.

Bureau
des
Ecoles militaires.

Ecole polytechnique
Crouseau en 1841.

Le Président du Conseil,

Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre
présent M^r Dufliche Desgenettes Desmadelaines
(Gustave, Charles Louis)
classé sous le N. 109. de la liste de mérite établie par
le jury, qu'il est nommé Elève pensionnaire
à l'Ecole Royale Polytechnique.

Il devra y être rendu du 1^{er} au 1^{er} Novembre
prochain.

Il sera reçu par le Commandant de l'Ecole sur
la production de la présente, et s'il remplit, d'ailleurs, en ce
qui concerne l'admission, les conditions indiquées dans l'avis
inséré d'autre part.

S'il ne satisfaisait pas à ces conditions, ou s'il ne
s'était pas présenté à l'Ecole dans le délai fixé, sa nomination
serait définitivement annulée.

Il n'est pris aucun engagement pour l'admission
dans les services publics, de la totalité des Elèves de l'Ecole
Polytechnique; leur placement dépend des besoins du service
et de leur classement aux examens de sortie.

Paris, le 26 Octobre 1841.

M^r Duc de Dalmatie

X

(Soult)

2105/82154



M^r Dufliche Desgenettes Desmadelaines, me du
Cours N. 19 à Alençon (Orne).

Vois

concernant l'admission à l'Ecole Royale Polytechnique.

Aucun Elève n'est admis, s'il n'est accompagné d'un de
ses parents ou du correspondant qui les représente.

Il doit être pourvu des objets de nouveau désignés au Bordereau qui suit le présent avis, ou en payer immédiatement la valeur.

L'Elève pensionnaire ou demi-boursier doit remettre au Commandant de l'Ecole une promesse sous seing privé par laquelle ses parents ou son tuteur s'engagent à verser dans la Caisse centrale du Crivier public le montant de la pension ou de la demi-pension par trimestre d'avance.

17
Pour les Elèves qui se présentent pour être admis, sont
d'ailleurs visités par les Officiers de Santé de l'Etablissement, afin
de constater qu'ils n'ont aucune infirmité ou maladie contagieuse
qui s'opposerait à leur admission.

Le prix de la pension est de 1000 francs par an, et celui de la demi-pension, de 500^{fr}. Il est dû par les familles à compter du premier jour du mois pendant lequel l'Élève est admis.

Les congés accordés aux Elèves ne les dispensent pas du paiement de la pension.

Les Elèves retirés par leurs familles voient la pension ou la demi-pension jusqu'au dernier jour du trimestre pendant lequel ils ont quitté l'établissement. Mais elle n'est due pour les Elèves démis ou renvoyés, que jusqu'au jour de leur démis ou de leur départ. Les familles qui, dans ce cas, auraient droit à un remboursement, doivent adresser au Ministre de la Guerre, l'original ou un duplicata du récépissé du dernier versement qu'elles auront opéré.

Les Elèves devront apporter à l'Ecole leurs ignes et lavis.

*Borderaux & Tarif des objets qui doivent entrer
dans la composition du trousseau des Elèves à admettre à l'Ecole
Royale Polytechnique en 1841.*

Désignation des Objets.	Valenr.	Désignation des Objets.	Valenr.
Objets qui tiennent être pris à l'Etat.		Objets qui tiennent être apportés par l'Etat.	
1 habit (grande tenue)	75 20	2 paires de bottes neuves	
1 redingote civile	72 48	2 paires de souliers neufs	
1 pantalon (grande tenue)	32 65	3 paires de draps de lit de 12 mètres	
1 capote (petite tenue)	38 69	(pour une seule personne par lit, en argent)	
2 pantalons (idem)	68 50	2 paires de gants de castor jaunes	
2 pantalons de toile de coton blanche	17 80	1 dictionnaire latin-français	
2 pantalons d'été	9 78	1 table de logarithmes	
5 cols noirs	4 44	1 canot et une simble en argent	
1 chapeau, avec bottes	24 25	1 bâton d'encre de Chine	
1 képi, avec castor	15 26	8 morceaux de gomme gutte	
1 canotier d'été	2 04	1 tablette d'indigo	
		1 - 3 - de camomille	
Total	345 90	1 - 3 - de sésame	
		1 pincette et hampe	
Objets que les passagers sont tenus de prendre		caques de Caste et à Denner	
à l'Etat ou à fournir eux-mêmes, pourvu		1 collection de règles et équerres	
qu'ils soient seuls en conformité aux ordres.		ex bois	
10 chemises de toile d'ecoton	74 77	1 planche avec une équerre en T	
2 bonnets de coton	2 04	De 0,75 sur 0,60	
12 paires de chaussettes en coton blanc		1 brosse à habits et une brosse	
(ou 6 1/2) garnies	20 80	à poigne	
12 mouchoirs	17 33	1 fouet en tuffe	
12 serviettes	18 40		
4 Calçons longs	18 16		
1 sac à linge en toile	1 54		
1 blouse pour les manipulations	5 78		
1 étui de mathématiques	24 48		
6 cartons (1 grand, 2 moyens, 1 petit)	4 88		
1 portefeuille	2 58		
Socles et soucoupes pour le Denner	0 26		
1 écritoire en laque	1 26		
menus assemblés de chaises	10 20		
Total général	545 69		

Bordereau